



# Programme 2019



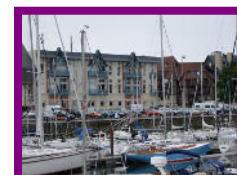
	Pages
<b>LE MOT DU PRESIDENT</b>	3
CALCUL PARTICIPATION de l'AMICALE COMPLEMENT D'INFORMATIONS & RAPPELS IMPORTANTS	5 7 à 9
<b>BULLETIN D'ADHESION 2019</b>	11 à 12
<b>BANQUET ANNUEL</b>	13
<b>REUNIONS MENSUELLES</b> <i>à Bécheville</i>	14
 <b>RANDONNEES</b> - Calendrier	15
 <b>VOYAGES :</b>	17
- COSTA RICA	19 à 29
- CHERBOURG	31 à 35
- TRAINS SUISSES	37 à 47
- ITALIE du NORD	49 à 59
- CHATEAUX & ZOO de BEAUVAL	61 à 65
- NORVEGE & CAP NORD	67 à 79
- GRECE	81 à 89
- LISBONNE	91 à 101

	Pages
<b>SPECTACLES &amp; SORTIES D'UNE JOURNEE</b>	103
- LAC DES CYGNES	105 - 107
- LES BODIN'S	109 - 111
- LE P'TIT CASINO	113 - 115
- BNF & MURS PEINTS	117 - 119
- « CHICAGO » à Mogador	121 - 123
- RALLYE à l' ISLE ADAM	125 - 127
- CONCOURS de PETANQUE	129 - 131
- ARMADA à ROUEN	133 - 135
- Journée à MEAUX	137 - 139
- MUSEE DE L'AIR	141 - 143
- Expo DEGAS + OPERA GARNIER	145 - 147

## LOCATIONS :



BETTEX



DEAUVILLE

Pages 149 à 153

**CALENDRIER ACTIVITES 2019** 155 - 157

## LE MOT DU PRESIDENT

La commission voyages vous offre le résultat de son travail qui va vous permettre de faire votre choix dans les nouvelles destinations et les sorties culturelles pour l'année 2019.

Des voyages de courte durée plus nombreux que ceux avoisinant ou dépassant les 10 jours avec le souci d'être dans des tarifs raisonnables pour de bonnes prestations. Nous serons particulièrement attentifs à ce que les voyagistes s'engagent sur la qualité des prestations relayées par les réceptifs à l'étranger.

Les séjours balnéaires restent les incontournables des propositions annuelles. Les cours séjours se veulent à mi-chemin avec les sorties culturelles que vous propose la commission. Comme pour 2018 le programme des sorties se décompose en deux parties, les sorties validées en termes de dates et de coûts et les sorties qui restent à programmer.

En préambule de ce catalogue, comme dans le précédent, vous trouverez tous les éléments indispensables pour préparer correctement vos voyages et sorties. Le Conseil d'Administration a validé les derniers ajustements de la participation de l'Amicale ainsi que les modalités applicables en cas de « rupture volontaire » dans la cotisation annuelle ouvrant droit aux sorties et voyages. Tous ces éléments sont mentionnés clairement dans le préambule que je vous invite à lire attentivement.

Les membres de la Commission Voyages sont à votre disposition et vous donnent rendez-vous à Bécheville, le mardi 18 septembre à 14 h, pour vous présenter les voyages et les sorties du Programme 2019.

Amitiés

Philippe BRONNE

## PARTICIPATION DE L'AMICALE sur SORTIES 2019 POUR LES TITULAIRES

Sur chaque fiche d'inscription vous avez maintenant le **PRIX NET** c'est-à-dire **toutes participations de l'Amicale déduites.**

<b><u>Transport en autocar</u></b> Paris + Ile de France : Autres départements :	10 € 20 €	Participation maximum déduite du prix de revient	Minimum payé par les participants
<b><u>Coût de la sortie :</u></b> - de 0€ à 35 € - de 36 € à 55 € - de 56 € à 80 € - de 81 € à +	Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit	0 € 15 € 20 € 30 €	Coût réel 35 € 40 € 60 €



## PARTICIPATION DE L'AMICALE sur les VOYAGES 2019 POUR LES TITULAIRES

Pour chaque voyage, à la fin du descriptif ou sur la fiche d'inscription, vous avez le **prix titulaire BRUT**. Lors de l'appel de solde du voyage, ce prix « brut » sera **diminué** de l'acompte versé lors de l'inscription et de la « **PARTICIPATION DE L'AMICALE** » en fonction des voyages déjà faits dans l'année civile.

**25 € / jour avec un maximum annuel de 200 € (soit 8 jours)\***



Après deux relances adressées à un adhérent pour non-paiement de sa cotisation annuelle (ou de celle de son conjoint), une moins-value de participation sera appliquée lors d'un voyage souscrit par cet adhérent qui recotiserait donc à l'Amicale, par la minoration de 25€ par année non cotisée, à concurrence de 200€.

Date du voyage	VOYAGE	Nombre de jours	Si 1 <sup>er</sup> voyage 2019 PARTICIPATION déduite du solde à payer	Solde PARTICIPATION à déduire sur voyages suivants *	Cette colonne vous est réservée pour suivre votre participation
Du 25/03 au 06/04/2019	COSTA RICA	13	200 €	0 €	
Du 17/04 au 19/04/2019	CHERBOURG	3	75 €	125 €	
Du 07/05 au 13/05/2019	TRAINS SUISSES	7	175 €	25 €	
Du 21/05 au 28/05/2019	ITALIE DU NORD	8	200 €	0 €	
Du 03/06 au 04/06/2019	ZOO DE BEAUVAL	2	50 €	150 €	
Du 18/06 au 28/06/2019	NORVEGE	11	200 €	0 €	
Du 04/09 au 12/09/2019	GRECE	8	200 €	0 €	
Du 04/09 au 19/09/2019	«	15	200 €	0 €	
Du 01/10 au 04/10/2019	LISBONNE	4	100 €	100 €	

\*pas de report possible sur l'année suivante

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS

### Rappels :

- En préalable à toute inscription aux voyages ou sorties, vous devez compléter votre bulletin d'adhésion à l'Amicale, remplir un chèque de **22 € par personne inscrite** à l'ordre de l'AAA/MU et adresser l'ensemble à :

**Liliane CAROFF**  
11 allée du Gros Chêne 78480 VERNEUIL SUR SEINE  
Tel. 01 39 71 79 54 ou 06 74 46 47 24

- **Pour les inscriptions aux voyages et aux sorties, il est conseillé d'envoyer, LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, votre chèque à l'adresse indiquée sur la fiche même avant la date de clôture des inscriptions.**

- Pour chaque voyage ou sortie, un membre de la commission est désigné ; c'est auprès de lui que vous obtiendrez les informations complémentaires concernant ce voyage ou cette sortie.

- Pour les voyages avec présence d'un guide/accompagnateur, celui-ci aura en charge le règlement de tous les incidents qui pourraient survenir pendant le voyage.

- En cas de surnombre, la commission appliquera l'article 3 du règlement intérieur, texte rappelé page suivante.

- **Pour les voyages à l'étranger, vous devez disposer :**

- **pour certains pays, d'une carte d'identité en cours de validité.**
- **d'un passeport également en cours de validité,**
- **de la carte de sécurité sociale européenne pour les voyages en Europe ;**
  - Elle est valable dans tous les pays de l'espace économique européen, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. **Il est donc vivement conseillé à nos adhérents qui se sont inscrits aux voyages en Europe de se munir de cette carte.**
  - Cette carte individuelle et nominative, valable deux ans, est totalement gratuite. Elle ne remplace pas la carte vitale, on ne peut l'utiliser en France. Ce n'est pas non plus un moyen de paiement.

#### **Dispense d'avance de frais :**

En cas de besoin de soins médicaux durant votre séjour, vous présenterez cette carte aux professionnels de santé, médecins, pharmaciens et **hôpitaux ou service public.**

Selon le pays où vous séjournerez, vous bénéficierez de la dispense d'avance des frais médicaux (un ticket modérateur pourra cependant vous être demandé).

Vous devrez conserver les prescriptions et factures relatives aux soins médicaux dont vous avez bénéficié. A votre retour en France, vous devrez présenter les justificatifs à votre organisme d'assurance maladie.

Vous devez demander votre carte à votre organisme de Sécurité Sociale, par téléphone au 3646, par internet ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)) ou directement à votre caisse. Aucun document particulier n'est à fournir.



#### **Ces contrôles sont de votre responsabilité.**

Enfin, pour toute information veuillez contacter le responsable de votre sortie ou le responsable de la commission :

**Philippe BRONNE**  
5 square Watteau  
78330 FONTENAY LE FLEURY  
Tel. 06 74 44 03 90

# EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

## Article 3 – Voyages – sorties - spectacles

L'Amicale diffuse à diverses occasions des propositions de voyages, sorties et spectacles élaborées par la commission voyages. Elles sont approuvées par le président et présentées au Conseil d'Administration.

Les spectacles et les sorties qui demandent un délai de réponse très court, sont soumis uniquement au président.

Les inscriptions doivent être faites à l'aide des formulaires joints.

Les inscriptions sont acceptées uniquement pour les membres à jour de leur cotisation de l'année en cours.

Pour chaque proposition deux prix sont indiqués, celui des membres titulaires et celui des membres invités.

Pour ces derniers, le prix annoncé correspond au montant des prestations.

Les sorties, spectacles, voyages sont classifiés en 4 catégories distinctes :

- **Catégorie 1** : spectacles, sorties d'une journée.
- **Catégorie 2** : voyages de 2 à 4 jours
- **Catégorie 3 et Catégorie 4** : Chaque année la commission voyages définit la classification (3 ou 4) en fonction de la durée du séjour et/ou de la distance, de la destination.

La catégorie dans laquelle chacun des voyages s'inscrit est précisée dans le catalogue.

Après examen de la situation dans la mesure où les finances de l'amicale le permettent et avec l'accord de la commission, l'Interlocuteur étudiera avec le voyageur les diverses possibilités de satisfaire toutes les demandes \*.

### EN CAS DE SURNOMBRE, les critères suivants sont appliqués :

1. Dans tous les cas, la priorité est donnée aux membres titulaires conformément à l'article 4 des statuts.

2. Les inscriptions parvenues hors délai ne sont pas prises en compte.

#### 3. Pour la CATEGORIE 1 :

- Le classement sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée

#### 4. Pour les CATEGORIES 2, 3, et 4 :

- Les membres titulaires, qui n'ont pas effectué de voyages ou sorties de la **même catégorie** l'année passée sont prioritaires (ou n-2 si nécessaire).
- Les membres des commissions et membres du bureau auront un bonus dans la forme suivante : déduction d'un voyage de même catégorie dans l'année n-1.
- En cas d'égalité, il sera tenu compte en premier du nombre de jours du ou des voyages effectués dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire.
- En dernier recours, il sera effectué un tirage au sort parmi les adhérents qui totaliseront dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire le plus petit nombre de jours effectués.
- La liste officielle des participants retenus et en attente pour un voyage, sortie ou spectacle est arrêtée sur propositions des membres de la commission voyages et de son responsable. L'interlocuteur du voyage concerné se charge de prévenir dès que possible les membres non retenus et la trésorière leur retournera les chèques d'acomptes.

\* Si un second voyage venait à être organisé pour les personnes non retenues après application des critères énoncés, ces dernières devront accepter des conditions financières éventuellement différentes de celles données dans le catalogue.



**LES CHEQUES SERONT LIBELLES A L'ORDRE DE L' AAA/MU ET SERONT  
ADRESSES AUX INTERLOCUTEURS DES SPECTACLES, SORTIES OU  
VOYAGES DONT LE NOM ET L'ADRESSE FIGURENT SUR LE BULLETIN  
D'INSCRIPTION**

**MERCI**

**LA COMMISSION VOYAGES**



**NOTA** Ne pas oublier que le bulletin d'adhésion et le chèque correspondant sont à  
envoyer à : Liliane CAROFF 11 allée du Gros Chêne 78480 VERNEUIL SUR SEINE.

**Si vous faites des sorties ou des voyages avec l'Amicale, pensez à joindre un  
RIB à votre bulletin d'adhésion !!!!**

En cas de remboursement partiel ou total suite à une annulation, vous serez  
remboursé plus vite tout en ayant fait gagner beaucoup de temps à la trésorière  
et économiser des frais de courrier à l'Amicale !!!!

Merci d'avance

**RAPPEL**

**Le Conseil d'Administration a voté, lors de sa réunion du 8/06/2010 le  
texte suivant :**

**Catastrophes naturelles**

« En cas de problèmes (comme par exemple ceux causés par le volcan Islandais) si le tour  
opérateur ne prend pas en charge les frais d'hôtel et de restauration, ces frais resteraient à  
la charge de l'adhérent. »